



La Sidra

DE LA SEMAINE

CHELA'H

Adapté d'un discours du Rabbi de Loubavitch

Cette Paracha évoque l'épisode des douze explorateurs envoyés par Moché en Israël. Dix d'entre eux, à l'exception de Calev et Yehochoua, font un compte-rendu qui décourage les Juifs de conquérir la terre. D.ieu décrète alors qu'ils resteront encore quarante ans dans le désert et que ce sera la génération suivante qui entrera en Israël.

Des lois pour les offrandes ainsi que la Mitsva de la 'Halla sont détaillées.

Un homme est mis à mort pour avoir publiquement profané le Chabbat.

Enfin la Mitsva des Tsitsit est donnée par D.ieu afin que nous nous souvenions d'accomplir Ses commandements.

Un pilier de notre foi

Maïmonide écrit (Michné Torah, Hil'hot Techouva 5 :2-3) : « chacun peut devenir juste comme Moché notre maître ou impie comme Yeravam... Personne ne l'oblige, ne le soumet à un décret ou ne le dirige dans l'une de ces deux voies. Mais c'est lui qui, de sa propre initiative et par sa propre réflexion, choisit le chemin qu'il désire... »

Ce principe constitue un concept fondamental et un pilier (sur lequel reposent) la Torah et ses commandements, comme il est écrit : « Vois ! J'ai placé devant toi la vie (et le bien, la mort et le mal) » ... c'est-à-dire que le choix t'appartient. Tout acte qu'un être mortel désire accomplir lui est possible, que ce soit en bien ou en mal... Le Créateur n'oblige ni ne décrète que les gens doivent faire le bien ou le mal. Tout est laissé à leur libre choix. »

D.ieu n'a pas créé l'homme pour qu'il soit un automate. Il lui a donné le libre-arbitre, ce qui le distingue de toutes les autres espèces d'êtres vivants qui sont, eux, guidés par les lois de la nature. L'homme, quant à lui, a le pouvoir de contrôler sa conduite et d'agir de sa propre initiative.

Deux types de choix

L'exercice du libre arbitre réside au cœur de notre service Divin. Nous avons la possibilité d'accomplir la Volonté de D.ieu ou de l'ignorer, à D.ieu ne plaise. Notre défi consiste à « choisir la vie », vivre la vie qu'Il désire que nous vivions. Deux types de choix positifs sont, en particulier, attendus de nous. D'une part, il s'agit de l'adhésion aux Mitsvot de la Torah. D.ieu nous a donné une série d'actes variés que nous devons accomplir et d'autres qui nous sont interdits. Parfois, l'accomplissement de ces actes ou l'interdiction d'autres nous mettent face à un conflit intérieur

Suite en page 2

Edito

Pour un bon été

Le mois de Tamouz est à notre porte ; nous le bénissons ce Chabbat, le dernier du mois de Sivan. Le calendrier juif est ainsi fait que le passage des mois est toujours un événement, du reste rituellement marqué. Et, comme souvent, il y a comme un déclic, une articulation dont le bruit retentit avec ce passage. Sivan nous a fait vivre le Don de la Torah avec la fête de Chavouot. Tamouz est, quant à lui, le mois de l'été. Certes, sa première semaine nous emmène au 3 du mois, le jour du départ de ce monde du Rabbi, mais nous aurons l'occasion d'en reparler. Pour cette semaine, interrogeons-nous sur cette survenance de l'été avec son cortège d'images de soleil et de loisirs. La question est d'autant plus urgente que notre société, donnant à ce temps une appellation particulière, les « vacances », en a fait une période montée en épingle, comme un rendez-vous incontournable, une aspiration d'une légitimité absolue. Mais n'est-on pas ici à l'opposé des acquis de Chavouot ? Cette dernière célébration nous conduisait vers les sommets tandis que les moments qui s'ouvrent semblent nous ramener au ras du sol... C'est qu'il nous appartient, une fois de plus, de donner du sens au temps qui passe. Le mois de Tamouz est celui où apparaît le soleil dans toute sa puissance. Dans la mystique juive, ce fait climatique est une expression de la Présence Divine davantage révélée, dont le soleil est une métaphore. En d'autres termes, lorsque revient l'été, le spirituel brille avec encore plus d'éclat que toute l'année et donne ainsi des forces inaccoutumées à chacun. Pourtant, nous observons aussi que, sous certains aspects, la grossièreté matérielle s'étale avec assurance en cette saison. C'est là que l'être humain, au meilleur sens du terme, intervient. Dans quelle direction aller ? Vers l'image facile que nous tend le monde, chaleur et farniente ? Ou vers celle, plus exigeante mais tellement plus satisfaisante, que nous sommes capables de construire ?

L'enjeu est essentiel. Etre le jouet des situations ou celui qui les inspire et les anime : c'est le choix que nous avons aujourd'hui. Entrons donc de plain-pied dans le mois de Tamouz. Il nous conduit haut et loin. Ne craignons pas d'entreprendre le voyage, nous en avons reçu toutes les forces. Très bon été à tous !

par 'Haïm Chnéor Nisenbaum

ÎLE-DE-FRANCE

Entrée : 21h 39
Sortie : 23h 04

Bordeaux 21.33
Grenoble 21.09
Lille 21.45
Lyon 21.15

Marseille 21.03
Montpellier 21.11
Nancy 21.23
Nantes 21.47

Nice 20.57
Rouen 21.47
Strasbourg 21.16
Toulouse 21.20

A partir du dimanche 14 juin 2020 Pose des Téléphones : 4h 16 Heure limite du Chema : 9h 48 Molad : dimanche 21 juin à 0h 26 mn et 14 'Halakim Roch 'Hodech Tamouz : lundi 22 et mardi 23 juin 2020

Articles et contenu réalisés par le Beth Loubavitch | 8, rue Lamartine - 75009 Paris | Tél : 01 45 26 87 60 | Fax : 01 45 26 24 37 | www.loubavitch.fr
chabad@loubavitch.fr | Association reconnue d'Utilité Publique, habilitée à recevoir les DONNS et les LEGS • Directeur : Rav S. AZIMOV



HORAIRES D'ENTRÉE & SORTIE DE
CHABBAT CHELA'H

parce qu'ils vont à l'encontre de nos tendances et désirs naturels. Notre liberté de choix nous permet de contrôler et d'annihiler tous les obstacles intérieurs qui entravent notre accomplissement de la Volonté de D.ieu.

Par ailleurs, il faut modeler notre caractère pour nous conformer à la Volonté de D.ieu, quand bien même aucun commandement explicite ne le demande. En clair : il existe tout un domaine d'activités auxquelles on se réfère comme « Rechout - le permis ». On ne nous indique pas ce que nous devons faire ni ce dont nous devons nous abstenir. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il n'y ait pas une manière appropriée de le faire. L'initiative nous revient. Il nous faut aspirer à découvrir la Volonté de D.ieu puis modeler notre caractère pour pouvoir s'y conformer. Et cela représente l'expression complète de notre potentiel de libre arbitre.

Une nouvelle phase

Cette approche du service Divin propose une nouvelle dimension qu'apporte la Paracha de cette semaine.

Elle commence par Chela'h Le'ha, « envoie pour toi... ».

Rachi explique que le peuple adressa une requête à Moché pour qu'il envoie des explorateurs en Israël. Moché rapporta cette demande à D.ieu Qui répondit : « Cela dépend de toi. Je ne te l'ordonne pas. Si tu le veux, envoie-les. » C'est ici la première fois que D.ieu laisse le choix à Moché.

Construire la résidence de D.ieu

Cette nouvelle approche dans le service Divin, l'initiative entre les mains de l'homme, est associée à l'objectif de la mission des explorateurs : l'entrée de notre peuple en Israël. Le but de la vie est d'y façonner une résidence pour D.ieu dans les réalités de l'expérience quotidienne. Et plus précisément, cette résidence doit être établie par l'initiative humaine. Quand l'homme transforme sa volonté propre et, s'appuyant sur cette métamorphose intérieure, s'engage à transformer son environnement, il a alors le mérite de voir D.ieu résider dans son existence-même.

Faire face à l'échec

Dans ces circonstances, il y a une possibilité d'échec. Le terme-même de « libre arbitre » implique que l'on peut faire le mauvais choix. Et de fait, c'est ce qui se passe dans notre Paracha. A leur retour, les explorateurs semèrent la panique au sein du peuple et ils eurent peur d'entrer en Israël.

Comme l'indique le récit : « néanmoins cette erreur peut être corrigée par la Techouvah, un retour sincère à D.ieu. » Dans ce contexte également, l'initiative repose sur l'homme. Le processus de la Techouvah demande que l'on rassemble toutes ses forces profondes pour rétablir la relation avec D.ieu. En fait, par la Techouvah, l'on peut dépasser son niveau précédent dans le service Divin. Comme l'affirment nos Sages, « les Tsaddikim (justes) parfaits ne peuvent

se tenir là où il y a un Baal Techouvah. »

La mission de notre peuple

Le nom de la Paracha, « Chela'h », fait allusion à ces concepts. « Chela'h » signifie « envoi », indiquant que chaque personne, et dans un sens plus large, le Peuple juif dans son ensemble, est envoyée, obligée d'abandonner son environnement naturel et chargée d'une mission qui permet à chacun et à toute notre nation de s'élever.

Dans un sens personnel, il est question de la mission de chaque âme envoyée depuis le royaume spirituel et revêtue d'un corps physique. C'est « une descente pour arriver à une élévation » car lorsque l'on utilise des entités matérielles dans un but spirituel, l'âme progresse et parvient à un niveau supérieur à celui qu'elle a quitté à l'origine.

Dans un sens plus large, cela fait allusion à la mission du Peuple juif de faire de ce monde une résidence pour D.ieu. « Envoyé » de continent en continent, notre peuple a œuvré dans cet objectif depuis des millénaires, ajoutant un contenu spirituel au monde grâce à l'observance de la Torah et de ses Mitsvot.

Cet objectif n'est plus un but abstrait. Bien au contraire, nous nous tenons au seuil de la Délivrance, quelques instants avant l'achèvement de cette tâche par la venue du Machia'h. Nous allons mériter l'accomplissement total de la promesse de notre Paracha : « Je les ramènerai (là) et ils connaîtront la terre. » Que cela ait lieu très prochainement !

Etude du **RAMBAM**

• DIMANCHE 14 JUIN – 22 SIVAN

Mitsva négative n° 282 : Il est interdit au juge de trancher selon la majorité dans le cas d'une condamnation, si celle-ci est jugée d'une seule voix de plus

Mitsva négative n° 283 : Il est interdit à un juge de suivre l'avis de l'un de ses collègues pour condamner le coupable ou pour acquitter l'innocent, sans s'être forgé une opinion personnelle sur la base de ses propres investigations et déductions des principes juridiques.

Mitsva positive n° 229 : C'est le commandement de lapider ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 228 : C'est le commandement qui nous enjoint l'exécution légale par le "feu" de ceux qui transgressent certains commandements.

• LUNDI 15 JUIN – 23 SIVAN

Mitsva positive n° 226 : C'est le commandement d'exécuter ceux qui transgressent certains commandements, par le glaive.

Mitsva positive n° 227 : C'est le commandement nous enjoignant l'exécution légale par strangulation de ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva positive n° 230 : C'est le commandement de pendre certains parmi ceux qui sont condamnés à mort par ordre du Tribunal.

Mitsva positive n° 231 : C'est le commandement nous enjoignant d'enterrer tous ceux qui ont été exécutés par ordre du Tribunal le jour même de leur exécution. La même loi est applicable à tous les autres morts : tout Juif doit être inhumé le jour même de sa mort.

Mitsva négative n° 66 : C'est l'interdiction de laisser sur le gibet jusqu'au lendemain matin le supplicié pendu, de peur qu'on en

vienne, en le voyant, à avoir des pensées blasphématoires.

• MARDI 16 JUIN – 24 SIVAN

Mitsva négative n° 310 : Il nous est interdit de laisser en vie un sorcier.

Mitsva positive n° 224 : C'est le commandement nous enjoignant de frapper à l'aide d'une lanterne ceux qui transgressent certains commandements.

Mitsva négative n° 300 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'infliger au coupable une peine sévère au point de lui causer un dommage permanent.

• MERCREDI 17 JUIN – 25 SIVAN

Mitsva négative n° 294 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de punir une personne pour le péché qu'elle a commis sous contrainte, puisque, précisément, elle a agi sous la contrainte.

Mitsva négative n° 290 : Il nous est interdit de condamner un accusé (dans une affaire criminelle) sur la base d'une forte présomption.

• JEUDI 18 JUIN – 26 SIVAN

Mitsva négative n° 279 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de s'apitoyer sur celui qui a tué son prochain ou qui l'a privé de l'un de ses membres, au moment de fixer sa peine.

Mitsva négative n° 277 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge de se laisser influencer par un sentiment de pitié à l'égard du pauvre au cours du procès au point de rendre un jugement en sa faveur sous l'emprise de la compassion.

Mitsva négative n° 275 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'honorer une des parties plus que l'autre pendant le déroulement du procès.

Extrait
du Séfer
Hamitsvot
(Maïmonide)

Une étude
quotidienne
instaurée par
le Rabbi pour
l'unité du
peuple juif



ET ALORS ?

Je connaissais presque toutes les femmes présentes à cette réunion féminine de Peta'h Tikvah. Deux autres dames entrèrent mais restèrent à la porte en nous avertissant :

- Nous sommes juste passées par là. N'essayez pas de nous embobiner, sinon ce sera la dernière fois que nous venons ici !

- Ne vous inquiétez pas, entrez et mettez-vous à l'aise !

Une de ces dames s'assit à côté de moi, je ne me souviens plus de son prénom, appelons-la Anat.

Nous écoutions une conférencière raconter comment elle avait guéri après une grave maladie et avait décidé de devenir pratiquante à la suite de ce miracle. Ma « voisine » écoutait mais, de temps en temps, grognait : « Et alors ? Moi aussi, j'ai expérimenté des miracles mais rien n'a changé dans ma vie ! ».

Intriguée, je lui demandai de me raconter son histoire.

- Bon ! C'était il y a dix-huit ans. J'étais enceinte de notre premier fils. Ma famille et mes amis sont ultra-laïcs. Ils ne peuvent pas supporter quoi que ce soit en rapport avec le judaïsme et la tradition. J'étais seule dans notre appartement quand soudain j'ai aperçu un fantôme. Il ressemblait à un rabbin, couvert d'un Talit à franges. Il tenait

un Séfer Torah et ses yeux brillaient, irradiaient toute la pièce. J'étais sidérée, je ne pouvais plus bouger. Puis il a disparu. Avais-je des hallucinations ? Comment réagirait mon mari si je lui racontais ? Il m'enverrait consulter un psychiatre, il penserait que je suis devenue folle ! Et mes amis ? Ils craindraient que je sois devenue bigote et ne voudraient plus de moi. Donc j'ai gardé le secret et décidai que, si cela se reproduisait, j'irais de moi-même chez le psy. Puis... rien n'est arrivé ! Et alors ? Ma vie n'a pas changé...

- Et qu'est-il arrivé après ? J'étais un peu curieuse, je l'avoue.

- Mon fils Moché est né peu après. Je n'ai plus eu de visions donc j'oubliai plus ou moins l'incident. Mais quand nous avons célébré sa Bar Mitsva - à notre manière laïque - j'ai senti que je devais raconter cette vision d'un homme saint à nos invités, cela mettrait un peu de folklore juif dans la fête. Après tout, tant d'années s'étaient écoulées et tout le monde pouvait constater que j'étais saine d'esprit. Donc j'ai pris le micro, j'ai raconté ce qui s'était passé et... rien n'a changé ! Et alors ? Ma vie a continué comme auparavant.

Cependant... Mon fils Moché a été très impressionné par ce récit. Alors, juste après sa Bar Mitsva, il m'a demandé de le changer d'école et de l'inscrire dans

une école plus religieuse. J'ai pensé : Pourquoi pas ? Donc je l'ai changé d'école et inscrit chez les Loubavitchs. Et alors ?... Il ne s'est rien passé. Ma vie n'a pas changé !

- Intéressant ! remarquai-je. Et après ?

- Puis Moché m'a demandé de cachériser la cuisine sinon il ne mangerait plus chez moi. Je me suis dit : Pourquoi pas ? Je suis prête à tout pour que mon fils soit content. J'ai appris les lois de la cachérouit, un rabbin est venu cachériser ma cuisine et voilà ! Et alors ? Rien de spécial n'est arrivé, ma vie n'a pas changé !

- Et que devient votre Moché ? me hasardai-je.

- Maintenant ? Moché a 18 ans et étudie dans une Yechiva Loubavitch. Et il veut devenir rabbin. Et alors ? Pourquoi pas ? Ses camarades de classe de son ancienne école se fourvoient dans le trafic de drogue tandis que mon fils étudie à la Yechiva ! Jour et nuit ! Et s'il est heureux, moi aussi je suis heureuse ! Et alors ? A part cela, rien n'a changé dans ma vie !

Puis elle sourit...

Louba Aviva Perlov

N'shei Chabad

Newsletter N° 8004

Traduite par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

LA LUMIÈRE ET SON RÉCEPTACLE

L'enseignement du Baal Chem Tov, la Sagesse divine qu'il révéla et nous donna en héritage, est liée à la venue de Machia'h.

Machia'h est une « lumière liée à l'Essence » ; la 'Hassidout est le réceptacle de cette immense lumière.

*(D'après Likoutei Dibourim vol. 2 p. 572)
H.N.*

Etude du **RAMBAM**

Mitsva négative n° 278 : C'est l'interdiction faite au juge d'infléchir son jugement en défaveur d'une des parties.

Mitsva négative n° 273 : C'est l'interdiction faite au juge de commettre une iniquité dans l'exercice de la justice.

• VENDREDI 19 JUIN – 27 SIVAN

Mitsva négative n° 280 : Il est interdit au juge de fausser le droit des étrangers et des orphelins.

Mitsva positive n° 177 : Il s'agit du commandement nous incombant de traiter sur un plan d'égalité toutes les parties d'un litige et de permettre à chacun d'exprimer son point de vue.

Mitsva négative n° 276 : Il est interdit au juge de se laisser intimider par crainte de la perfidie et de la méchanceté d'un homme au point de ne pas rendre un jugement équitable contre lui.

Mitsva négative n° 274 : Il est interdit au juge d'accepter un présent des parties.

• SAMEDI 20 JUIN – 28 SIVAN

Mitsva négative n° 315 : C'est l'interdiction de maudire le juge.

Mitsva négative n° 281 : C'est l'interdiction qui a été faite au juge d'écouter les déclarations de l'un des justiciables si ce n'est en présence de la partie adverse.

Mitsva négative n° 316 : Il nous est interdit de maudire le chef du peuple.

La Hala'ha DE LA SEMAINE

COUTUMES LIÉES AU JOUR DE LA HILLOULA DU RABBI – 3 TAMOUZ (cette année jeudi 25 juin 2020)

Le Rabbi avait fixé un certain nombre de coutumes à respecter à l'occasion de la Hilloula du Rabbi précédent. Ce sont ces mêmes coutumes qui ont été reprises pour le 3 Tamouz. En voici quelques-unes :

- On allumera une bougie de vingt-quatre heures depuis mercredi soir 24 juin.
- Pendant chacune des trois prières du jour, cinq bougies resteront allumées devant l'officiant.
- On donnera de la Tsedaka (charité), au nom de chacun des membres de sa famille, pour une institution du Rabbi.
- On consacrerà un moment dans la journée pour parler du Rabbi et de sa grande Ahavat Israël (amour du prochain) à sa famille et son entourage.
- On étudiera les chapitres de Michnayot correspondant aux lettres qui constituent le nom du Rabbi.
- On étudiera les enseignements du Rabbi.
- On rédigera un « Pane », « Pidyone Néfech », une lettre de demande de bénédictions (en y précisant les prénoms et les prénoms des mamans de chacun) qui sera lue sur le Ohel du Rabbi.

N° de fax du Ohel : **00 1718 723 44 44**

N° de fax du Beth Loubavitch : **0145 26 24 37**

Adresse du Ohel : 226-20 Francis Lewis Blvd – Cambria Heights, New York 11411

E-Mail : ohel@ohelchabad.org

LEADER CASH LEVALLOIS

Au service de la communauté

81 rue Jules Guesde – 92300 Levallois
01 47 37 52 68

- Livraison gratuite (voir conditions)
- 2 parkings gratuits (< 30 min.) à proximité
- Un large choix de produits et des prix très attractifs
- Grande surface de plus de 600 M²

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

LEADER CASH

Votre magasin au cœur du 19^e

82 rue Petit – 75019 Paris

600 m²
au service
de la
communauté

- Beaucoup de choix
- Prix défiant toute concurrence
- Accueil chaleureux
- Livraison gratuite

Ouvert du dimanche au jeudi de 8h à 21h
le vendredi de 8h jusqu'à 1h avant Chabbat

LAMYCONFORT
LAMYLITERIE

FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS
Jusqu'à 50% moins cher
Sur produits équivalents griffés

Matelas- Somiers
Banquettes- Clic-clac
Lits gigognes- Lits électriques

Système d'assemblage
exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.
Fermé le Samedi
après midi

01.47.00.73.55
3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
Métro: Voltaire ou Bastille
LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHAATNETZ

COLONIE MAHANE ISRAEL

ETE 2020 - JUILLET/ AOÛT

CAMPAGNE - MONTAGNE
STAGES SPORTIFS

Des séjours
pour tous les goûts

Filles et garçons (séparés)
7-11 ans et 12-17 ans

Informations et inscriptions
au 07 62 40 26 26
www.mahaneisrael.com

ESHTEL Gourmet

GLATT CACHER LAMEHADRINE
Traiteur • Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris
06 51 42 24 47

franprix

HAUTPOUL / GEORGES AURIC
51 rue d'Hautpoul
75019 Paris

Un large choix de produits
cacher, boutargue...

Baisse des prix !!
Livraison à domicile :
01 42 08 00 52

Notre équipe vous accueille
chaleureusement

**ÉCLAIRONS
NOTRE QUOTIDIEN
EN REGARDANT
CHAQUE JOUR UNE
VIDÉO DU RABBI...**

Recevoir par WhatsApp
la VIDÉO DU RABBI
sous-titrée en français

Comment recevoir la vidéo ?
Enregistrez le numéro
+33 7 81 53 60 93
dans vos contacts et envoyez
un message WhatsApp
en écrivant «OUI».

Un projet du Keren Chmouel - Beth Loubavitch IDF
en partenariat avec JEM France.

SNS SOLUTION NUMÉRIQUE SECURITE

01 80 91 59 14

INSTALLATION, MAINTENANCE & DÉPANNAGE

- Caméra & Vidéo-Surveillance
- Alarme & Télésurveillance
- Contrôle d'accès & Interphonie
- Serrurerie & Portes blindées
- Store, Volet & Rideau métallique
- Portail & Porte de garage

GARAGE DIRECT AUTO

07 62 00 60 99

Franchise offerte
(voir conditions au garage)

Véhicules
de courtoisie

Gain de temps dans vos déplacements
et prise en charge rapide
assurée par envoi de photos

01 57 42 57 42
01 48 44 00 88

43 Chemin
des Vignes
93000 Bobigny

Le Beth Loubavitch
reste à votre disposition
pour vos Tefiline et Mezouzot

NOUVEAU !

www.tefiline-mezouza.com

NOUVEAU !

Commandez et recevez vos Tefiline et Mezouzot directement chez vous
Renseignements 01.45.26.87.60

Possibilité de récupérer
vos commandes
au 8, rue Lamartine - 75009
ou au 55 rue Petit - 75019

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Quand le monde d'après s'ouvre, il est temps de faire grandir la vie.



ב"ה

vive

LA VIE!

SOCIAL | ÉDUCATION
COMMUNAUTÉ | CÉLÉBRATIONS

le choix du **BETH LOUBAVITCH** est celui de la vie.

du 21 au 24 juin 2020

Nous dirons oui à la vie. Nous le soutiendrons !

RENDEZ-VOUS EN LIGNE.

campagne.loubavitch.fr

OU PAR TÉLÉPHONE : 01 855 00 855



La vie gagne toujours... avec nous tous !



INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Beth 'Hanna

BETH 'HAYA MOUCHKA

**LES INSCRIPTIONS POUR
LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2020
SONT OUVERTES.**

**Vous pouvez appeler de 14h à 17h
les numéros suivants :**

Maternelle :

01 44 52 72 52

Primaire - Collège et Lycée Filles :

01 44 52 72 53

Annexes Garçons :

01 40 30 56 59

ou écrire à

inscription.bethhanna@gmail.com